

**Déclaration du SNUipp-FSU 93
à la CAPD du 29 juin 2018**

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

La CAPD de ce jour va statuer pour la 2^{ème} fois sur les promotions à la classe exceptionnelle, grade auquel la FSU et le SNUipp se sont opposés, puisque nous revendiquons une revalorisation indiciaire pour tous les enseignants, une cadence unique d'avancement et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice terminal.

Concernant cette CAPD, 3 collègues affirment de façon formelle avoir participé à la campagne, or leur candidature n'apparaît pas et ne sera pas examinée. Déjà, à la CAPD du 12 mars dernier, les candidatures de 6 collègues n'avaient pas été prises en compte, pour cause de dysfonctionnements informatiques. Le SNUipp-FSU 93 ne peut pas accepter que des candidatures de collègues se retrouvent à nouveau non prises en compte.

Dans la suite de nos échanges du 12 mars, nous vous demandons le respect de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la détermination des promus, conformément aux principes découlant du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

De la même manière, à barème égal, afin de veiller à ne pas pénaliser les collègues les plus proches de la retraite, nous vous demandons de départager les promouvables selon le critère de l'âge.

Le barème est constitué des points d'ancienneté et des points qu'il vous revient d'attribuer. Concernant les points que vous avez attribués, certaines situations doivent être revues :

- Deux collègues ont une note de zéro, alors que l'IEN exprime explicitement un avis « satisfaisant ». Cet avis doit donner lieu a minima à l'attribution de 40 points, nous vous demandons de réviser ces deux notes.
- Une collègue avait 90 points à la dernière campagne. Aucun avis d'IEN n'a été émis pour cette nouvelle campagne, cette collègue passe pourtant à 40 points. Rien ne justifie cette régression, nous vous demandons, a minima, de rétablir les 90 points à cette collègue.
- 31 collègues se trouvent sans aucun avis d'IEN.
 - Nous remarquons que 7 de ces collègues sont en poste dans la même circonscription. Il y a visiblement un problème de manque de disponibilité de l'IEN concerné, les collègues ne peuvent en faire les frais, nous vous demandons de ne pas vous contenter des 40 points attribués « par défaut ».
 - Nous remarquons que 5 de ces collègues sont en poste en collège, et 2 à l'ESPE. Il n'est pas acceptable que ces collègues soient moins bien traités que les collègues des circonscriptions qui bénéficient de l'avis de

l'IEN. Nous demandons le réexamen de leur situation. Pour les campagnes à venir, une organisation doit être trouvée afin que tous les promouvables du département soient traités de manière équitable.

Le SNUipp-FSU 93, fidèle à ses engagements et ses exigences d'équité et de transparence, s'implique de manière minutieuse dans les travaux de cette CAPD. Cela ne nous empêche pas de vous rappeler notre revendication d'un avancement à une véritable cadence unique pour tous. Un tel avancement aurait permis de reconnaître l'engagement professionnel de toutes et tous au quotidien, dans toutes les écoles. Ce sont ces valeurs que, depuis sa création, le SNUipp-FSU porte dans toutes les instances départementales comme au niveau national.

Nous vous remercions de votre attention.